

PRÉVENIR ET TRAITER L'HABITAT INDIGNE

Méthodologie d'action face aux situations d'habitat dangereux et insalubre

1 JOUR, 7 HEURES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CODE : GAS21

Objectifs de la formation

- Choisir la procédure adéquate pour traiter un cas d'habitat indigne
- Savoir prévenir et répondre aux risques contentieux
- Décider des actions concernant l'immeuble et ses occupants

Animée par

- JACQ-MOREAU Stéphanie
Avocate,
CABINET SAUDRAY-JACQ-M

Public concernés

- Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) ; Responsable services Urbanisme, Aménagement, Habitat privé, Services d'hygiène ; Responsable des Services Sociaux, CCAS ; Chargé(e) de mission Habitat ; Juriste et autre spécialiste nommé au sein d'un Service d'Urbanisme ou en charge de l'habitat

Dates

- Paris
10/12/2019
30/01/2020
18/06/2020
08/10/2020
11/12/2020

Choisir la procédure adéquate pour traiter l'habitat indigne

- Définir la notion d'habitat indigne : en termes juridiques et techniques
- Connaître la définition d'habitat non décent et ses implications
- Identifier les acteurs clés à mobiliser sur le sujet
- Connaître les procédures du CSP / CCH et pouvoir les sélectionner selon les problématiques rencontrées (insalubrité, péril)
- Appréhender la portée de la loi ALUR sur la répartition des compétences entre les maires, les préfets et les EPCI : quels sont les nouveaux enjeux à prendre à sa charge

Appliquer en toute sécurité les procédures : risques et recommandations

- Prévenir et répondre aux différentes formes de contentieux devant le Tribunal Administratif
- Éviter les vices de procédures de l'enquête jusqu'à l'arrêté
- Faire le point sur les diverses qualifications des désordres : l'insalubrité irrémédiable, les locaux impropres, le péril

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

Maîtriser les conséquences de l'arrêté

- Quelles sont les conséquences pour l'immeuble : des travaux d'office à l'expropriation
- Identifier les effets pour les occupants sur les rapports locatifs et sur les conditions du relogement
- Maîtriser les procédures pénales

Conduire un projet de requalification urbaine

- Procéder à un état des lieux des différents dispositifs de conventionnement : OPAH, MOUS, RHI/THIRORI
- Connaître les modalités de maîtrise foncière : les procédures spéciales d'expropriation